

## Tout renvoi ne débouche pas sur une plainte

*Tableau 3 : taux de plainte par victimation (%) ; enquêtes nationales 2003-2020 et franciliennes 1999-2020*

	cambrisol résidence principale	cambrisol résidence principale réalisé	vol de voiture	vol de voiture réalisé	vol dans/sur voiture	dégrad véhicule	débit fraudul	vol person nel	agress physique	agress non physique
CVS 2005-06	57,6	75,3	50,7	81,1	37,9	25,8		39,1	28,6	6,0
CVS 2006-07	56,1	77,1	53,9	81,3	39,0	24,8		37,8	31,0	6,9
CVS 2007-08	55,2	75,0	51,1	88,0	32,5	22,2		38,8	24,0	6,2
CVS 2008-09	55,1	77,4	46,8	86,4	35,1	22,5		33,9	31,9	6,3
CVS 2009-10	59,2	81,6	54,7	90,6	37,3	19,2	47,2	34,1	29,1	5,7
CVS 2010-11	55,8	77,9	52,6	80	33,4	22,8	42,0	37,2	33,6	5,9
CVS 2011-12	57,4	78,9	57,4	91,5	35,8	23,6	44,6	30,7	36,1	6,7
CVS 2012-13	59,3	83,3	51,2	90,5	35,4	20,9	37,4	41,4	33,4	6,4
CVS 2013-14	53,7	77,6	56,8	86,8	31,7	20,2	34,3	37,3	33,6	6,3
CVS 2014-15	51,3	73,8	56,3	83,6	33,8	19,0	33,1	35,3	32,6	4,9
CVS 2015-16	50,3	73,5	54,8	87,5	34,4	21,0	28,7	32,7	33,4	5,7
CVS 2016-17	54,2	75,7	54,0	90,9	32,7	20,7	26,1	36,7	29,7	6,1
CVS 2017-18	48,5	70,8	51,6	89,3	30,8	19,5	23,9	35,2	30,7	6,5
CVS 2019-20	58,4	76,0	51,6	83,3	34,3	23,8	16,5	33,7	38,7	7,4
ÎdeF 1999-00	41,4	49,8	57,4	77,0	37,7	24,6		37,8	38,6	22,9
ÎdeF 2001-02	40,0	52,5	56,6	78,3	37,5	23,8		35,3	41,6	23,2
ÎdeF 2003-04	42,4	49,3	56,0	78,6	35,5	20,6		39,5	37,5	28,0
ÎdeF 2005-06	40,7	52,6	54,3	78,1	35,8	22,8		41,5	38,9	23,9
ÎdeF 2007-08	43,6	61,6	56,9	72,8	36,9	22,8		41,0	43,5	25,4
ÎdeF 2009-10	33,7	43,4	59,7	77,7	37,4	24,2		39,2	49,3	29,3
ÎdeF 2011-12	40,0	53,8	58,4	74,2	34,3	19,8		38,3	40,6	26,8
ÎdeF 2013-14	37,2	45,0	56,9	81,4	33,6	19,6		40,9	39,7	30,3
ÎdeF 2015-16	33,9	43,7	50,9	73,8	31,2	21,0		39,9	37,2	24,7
ÎdeF 2017-18	31,2	42,9	51,8	76,1	31,3	19,6		38,7	34,2	17,2
ÎdeF 2019-20										

Sources : INSEE, IPR

Champ : variable selon les enquêtes

Toute victime qui informe la police ne va pas ensuite nécessairement jusqu'à déposer formellement plainte. Le tableau 3 et les figures 5 à 11 montrent l'écart qui existe pour chaque victimation entre renvoi et plainte : entre 10 et 30 % des renvoyants ne déposent finalement pas plainte... sauf dans le cas des agressions non physiques où des renvois déjà plus rares ne sont suivis de plainte qu'une fois sur deux. On retrouve des ordres de grandeur comparables en Île-de-France... sauf pour les cambriolages (figure 5) où des taux de renvoi analogues aux nationaux s'accompagnent de taux de plainte beaucoup plus faibles (à peu près 40% de renvoyants qui ne déposent pas de plainte au lieu de 20% dans les résultats nationaux). Puisqu'on ne la retrouve pas dans les autres victimations, cette divergence ne semble pas s'expliquer par des différences entre les instruments d'enquête. Mais on ne sait pas trop quelle raison de fond – des pratiques policières différentes ? Un surcroît de tentatives ? ... – explique que les renvoyants déposent moins de plaintes pour cambriolage en Île-de-France que sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Les chances de plainte sont à leur maximum quand on veut déclarer le sinistre à son assurance pour tenter d'obtenir un remboursement : les deux démarches font alors couple et la première apparaît surtout comme le préalable nécessaire à la seconde<sup>1</sup>. Cette perspective indemnitaire n'est toutefois pas seule en cause : le désir de faire punir le malfaiteur peut aussi incliner au dépôt formel de plainte, notamment en matière d'agression. Enfin, la façon dont la police a accueilli le renvoyant joue également dans la décision d'aller ou non jusqu'au dépôt de

<sup>1</sup> Robert *et al.*, 2010 ; Robert *et al.*, 2016.

plainte. Ce dernier élément rappelle que si le renvoi peut être considéré comme une démarche unilatérale de la victime, le dépôt de plainte est souvent le fruit d'une négociation entre elle et l'interlocuteur policier avec qui elle est entrée en rapport.

### Références

- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., JOUWAHRI F., 2016, Un acteur méconnu : la victime entre sa victimation et la police, *Déviante & Société*, 40, 3, 273-303.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., MICELI L., NÉVANEN S., DIDIER E., 2010, The Victim's Decision to Report Offences to the Police in France: Stating Losses or Expressing Attitudes, *International Review of Victimology* 17, 2, 179-207.

